

Séance du lundi 05 juillet 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le vendredi 09 avril à 19 heures 00, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Laurent ALLART, Maire.

-Présents : MM Laurent ALLART, Laurent CAHEREC,
Karine MONGIAT, Mickaël MONGIAT,
Jean-Marie AMBLOT Lydie MEURICE
Sébastien CREUS Alain HAUET
Nathalie CAPELLE PREVOST Sandrine MEREAU
Mathieu MOUNIER

- Secrétaire de séance : Sandrine MEREAU Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités locales

1. Demande de subvention au titre de l'APV : Travaux de voirie rue du chemin de Festieux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de l'APV au taux de 53%.

S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier prévisionnel suivant et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Montants TTC de l'opération :	17 100€00
Montant HT de l'opération :	14 250€00
APV : 53% :	7 552€50
Reste à charge de la Commune :	6 697€50

2. Adoption du référentiel M57 au 01^{er} janvier 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des juridictions financières,
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur le référentiel M57, qui a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14. Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MAUREGNY-EN-HAYE

et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2022. Compte-tenu de la taille de la commune (< 3500 hab.), le référentiel adopté sera le référentiel simplifié.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1er janvier 2022 et à signer tout documents nécessaires à ce changement.

3. Clôture et ouverture de régies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans un but de rationalisation et d'optimisation des régies actuelles, le service de gestion comptable indique qu'il est nécessaire d'en changer le fonctionnement et de supprimer certaines régies, mettant également un terme aux fonctions de régisseur et suppléant de ces régies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité la suppression des régies photocopies, NAP, salle des fêtes, vente de livres, souscription Eglise ainsi que la fin des fonctions de régisseur et suppléant de ces régies.

Cette suppression entraînant l'actualisation du service de régies, Monsieur Le Maire propose au conseil de créer une nouvelle régie de recettes tenant compte des nouvelles dispositions fixées par le service de gestion comptable.

Cette régie aura pour objet d'encaisser les photocopies, les locations de salles des fêtes, vente de livres, souscription Eglise, avec les modes de recouvrement suivants : Espèces, chèques, et tout moyen moderne de paiement.

L'acte constitutif de la régie de recette sera créé par Arrêté Municipal, ainsi que la nomination du régisseur et de son suppléant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la création de la régie de recettes.

4. Ouverture du compte Dépôt de Fond au Trésor

Monsieur Le Maire informe le conseil que nous sommes en attente d'information sur ce sujet. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

5. Poste ATSEM

Monsieur Le Maire fait état de la prévision des effectifs transmis lors du dernier conseil d'école pour chaque classe et fait part de la demande de l'institutrice et de certains parents d'élèves de pouvoir disposer d'une ATSEM pour la classe de GS/CP.

Après en avoir délibéré le conseil municipal ne s'oppose pas à la création du poste d'ATSEM sous réserves de la vérification du nombre d'élèves annoncé pour la rentrée de septembre et d'une répartition conforme aux exigences fixées par l'inspection académique.

6. Travaux salle des fêtes

Le maire informe le conseil municipal que les investigations menées par l'entreprise UDMD devant la salle des fêtes ont conclu à un enfouissement de la fosse septique entraînant des désordres et des fuites. Ce constat amène à prévoir son remplacement rapidement en vue des prochaines locations de salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Sollicite de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de l'API au taux de 30%.

S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier prévisionnel suivant et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Montants TTC de l'opération : 7 170€00

Montant HT de l'opération : 5 975€00

API : 30% : 1 792€50

Reste à charge de la Commune : 4 182€50

7. Bibliothèque

Mme BOCQUET bénévole

Réouverture de la bibliothèque en drive (2h le mercredi matin)

8. 14 Juillet 2021

Vue le contexte sanitaire et la réalisation de travaux à la salle des fêtes, le conseil municipal décide de ne pas faire de repas cette année. Une retraite aux flambeaux sera organisée le 13 juillet avec feu d'artifice si les conditions météorologiques le permettent.

9. Questions diverses

- Mr le Maire informe le conseil du planning de congés des agents.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MAUREGNY-EN-HAYE

Levée de séance à 21H00

Laurent ALLART,
Maire,

Laurent CAHEREC
1^{er} Adjoint,

Jean-Marie AMBLOT
2^{ème} Adjoint

Lydie MEURICE
3^{ème} Adjoint

Nathalie CAPELLE PREVOST

Mathieu MOUNIER

Karine MONGIAT

Mickaël MONGIAT

Sébastien CREUS

Sandrine MEREAU
Secrétaire de séance

Alain HAUET